



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 avril 2020 à 19 h par voie de téléconférence sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents à cette téléconférence : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Clément Larocque et Maurice Brière.

ÉTAIT également présente à cette téléconférence : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**2020-04-59**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020 À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2020;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 13 mars 2020.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de février 2020;
  - 4.3 Présentation et acceptation du rapport financier 2019;
  - 4.4 Confirmation d'absence de juridiction sur des parties d'anciens chemins désaffectés ou projetés;
  - 4.5 Refus d'une subvention pour service de garde – relâche scolaire;
  - 4.6 Demande de don - Résidence Le Monarque;
  - 4.7 Fermeture des immeubles et terrains municipaux.
5. Urbanisme et Environnement
  - 5.1 Nomination des membres du CCU 2020-2021;
  - 5.2 Demande de dérogation mineure – 105, chemin Graham;
  - 5.3 Demande d'aide financière de l'APPLA.
6. Voirie
  - 6.1 Contrat de service avec le MTQ concernant le balayage de la route 309 – Délégation de signature.
7. Sécurité incendie
  - 7.1 Achat et installation d'un nouveau réservoir – Camion-citerne.
8. Période de questions (questions reçues par courriel)
9. Fermeture de la séance

**2020-04-60**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-04-61**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**3 MARS 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 3 mars 2020 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-04-62**

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2020 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-63

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 20-03 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2020 dressé par la directrice générale, portant le numéro 20-03 totalisant une somme de **175 018,62 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	<b>101 025,18 \$</b>
-	Déboursés par chèque :	<b>3 858,01 \$</b>
-	Déboursés par prélèvement :	<b>35 100,08 \$</b>
-	Salaires :	<b>35 035,35 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-64

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 29 FÉVRIER 2020**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de février 2020 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-65

**ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2019 PRÉSENTÉ PAR L'AUDITEUR EXTERNE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2019 présentés par madame Guylaine Labrie, auditrice externe de la firme Marcil Lavallée.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-66

**CONFIRMATION D'ABSENCE DE JURIDICTION SUR DES PARTIES D'ANCIENS CHEMINS DÉSFFECTÉS OU PROJETÉS**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de la rénovation cadastrale, la Municipalité a été informée que plusieurs parties d'anciens chemins désaffectés pourraient être, théoriquement, sous sa juridiction;

ATTENDU QUE depuis plusieurs dizaines d'années, ces parties de terrains n'ont jamais été ou ne sont plus utilisées à des fins de chemins publics et qu'il y a eu *de facto* fermeture desdits chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas été en mesure de retracer aucun règlement ni résolution confirmant la fermeture de ces chemins projetés ou désaffectés;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucune prétention quant aux droits de propriété de ces parties d'anciens chemins projetés ou désaffectés;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'absence d'intérêt juridique dans ces chemins de la part de la Municipalité;

ATTENDU QUE les parties de chemins concernées sont plus amplement décrites aux descriptions techniques préparées par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous les numéros 9071, 9072, 9073, 9074, 9075, 9076, 9077, 9078, 9079, 9080, 9081, 9082, 9083, 9084, 9085, 9086, 9087, 9088 et 9089 de ses minutes, lesquelles demeurent annexées à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois déclare renoncer à toutes prétentions concernant un droit de propriété ou sa juridiction sur les parties des immeubles décrites aux descriptions techniques préparées par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous les numéros 9071, 9072, 9073, 9074, 9075, 9076, 9077, 9078, 9079, 9080, 9081, 9082, 9083, 9084, 9085, 9086, 9087, 9088 et 9089 de ses minutes, ci-annexées à la présente résolution;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme qu'il y a eu fermeture des chemins *de facto* depuis plusieurs dizaines d'années sur ces parcelles de terrains et/ou qu'il ne s'agit que de chemins projetés qui n'ont jamais été ouverts à la circulation;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois, pour les fins de la rénovation cadastrale, ne s'oppose pas à ce que ces parties de terrains ou d'immeubles soient identifiées aux noms des propriétaires adjacents ci-après nommés :

- ♦ La partie du lot 3A, rang 1, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9071 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9071 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4A, rang 1, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9071 de ses minutes, au nom de monsieur Guy Morin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4A-2, rang 1, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9071 de ses minutes, au nom de monsieur Édouard Petit ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5C, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;

- ♦ La partie du lot 5B, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom de monsieur Guy Morin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5A, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom de monsieur Guy Morin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle H" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9072 de ses minutes, au nom de madame Carole Desormeaux ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 1, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9073 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30A, rang 2, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9074 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 30C, rang 2, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9074 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 28C, rang 2, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9075 de ses minutes, au nom de monsieur Jean Lauzon ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 2, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 2, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;

- ♦ La partie du lot 5C, rang 2, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 2, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B, rang 2, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom de monsieur Robert Charette ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9076 de ses minutes, au nom de monsieur Robert Charles Jones ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A-2, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de Grant Ivens, Mary Therese Zadorsky et Joann Zadorsky ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Sylvie Blais ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A-5, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de Grant Ivens, Mary Therese Zadorsky et Joann Zadorsky ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A-10, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Anne Laniel et monsieur Jean Laniel ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de monsieur Gilles Vallières ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A-3, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Anne Laniel et monsieur Jean Laniel ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de monsieur Robert Charette et madame Caroline Abel ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle H" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Nicole Larocque et monsieur Pierre Jean Lalonde ou représentants;

- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle I" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Anick Fortin et monsieur Patrick Bastien ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle J" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Dana Maclellan et monsieur Sean Power ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle K" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9077 de ses minutes, au nom de madame Micheline Latreille ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Sylvie Blais ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Nathalie Rémillard et monsieur Douglas Champagne ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Richard Bastien ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Robert Charles Jones ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Jacques Cyr, madame Carmen A. Chénier et monsieur Gary Beaudoin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Éric Dubois ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Gérard Bastien ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle H" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Annette Anderson ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle I" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Gérard Bastien ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle J" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Louis Brassard ou représentants;

- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle K" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Julie Groulx et monsieur Mario St-Amour ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle L" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Julie Groulx et monsieur Mario St-Amour ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A-15, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle M" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Neil Smith et madame Lise Jubinville ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle N" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom du Gouvernement du Québec, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle O" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4C, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle P" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle Q" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle R" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Mikael Grenier et madame Brigitte Duhamel ou représentants;
- ♦ La partie du lot 4B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle S" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Roger Gauthier et madame Sylvie Mathieu ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle T" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Mikael Grenier et madame Brigitte Duhamel ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle U" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Roger Gauthier et madame Sylvie Mathieu ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle V" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Marc Lavoie et madame Brigitte Grenier ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle W" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de monsieur Alain Brassard ou représentants;



- ♦ La partie du lot 5B, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle X" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom de madame Francine Houle et monsieur Luc Lavoie ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle Y" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1C, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle Z" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9078 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 33, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9079 de ses minutes, au nom de monsieur Claude Dupont ou représentants;
- ♦ La partie du lot 33, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9079 de ses minutes, au nom monsieur Guy Lépine ou représentants;
- ♦ La partie du lot 33, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9079 de ses minutes, au nom monsieur Luc Maheux ou représentants;
- ♦ La partie du lot 33, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9079 de ses minutes, au nom madame Caprice Barré ou représentants;
- ♦ La partie du lot 33, rang 3, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9079 de ses minutes, au nom madame Nicole L'Écuyer et monsieur Daniel Meilleur ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A-1, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9080 de ses minutes, au nom monsieur Joël Dubuc ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9080 de ses minutes, au nom monsieur Aurel Prescott ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9080 de ses minutes, au nom monsieur Aurel Prescott ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9080 de ses minutes, au nom monsieur Joël Dubuc ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9080 de ses minutes, au nom madame Joanne Gélinau et monsieur Jean-Marie Bélanger ou représentants;

- ♦ La partie du lot 5B, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de madame Michelle St-Denis et messieurs Robert St-Denis et Daniel St-Denis ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom madame Claire Lefebvre ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de madame Louise Boucher et monsieur Bernard Marquis ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B-1, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur Pierre Parisien et madame Chantal Séguin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B-2, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur Pierre Jr Parisien et madame Chantal Séguin ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6B, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de madame Claire Lefebvre ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur Denis Mutchmore et madame Diane Thibault ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle H" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de madame Madelaine Prévost, monsieur David Prévost, madame Odette Prévost et monsieur Gustave Prévost ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle I" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur Denis Mutchmore et madame Diane Thibault ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle J" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle K" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur Raymond C. Lauzon et madame Francine Bisson ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle L" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom d'Alain Charette ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle M" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;

- ♦ La partie du lot 1A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle N" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de la municipalité de Val-des-Bois ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle O" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle P" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de la municipalité de Val-des-Bois ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle Q" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom monsieur Richard Molloy ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle R" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom madame Georgette Jérôme ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A-4, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle S" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A-5, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle T" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A-4, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle U" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de monsieur René Houle ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 5, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle V" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9081 de ses minutes, au nom de 9929657 CANADA INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom d'Énergie la Lièvre S.E.C. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom de Lauzon-Foresterie (FIDUCIE) ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom monsieur Joël Dubuc ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5B, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom de monsieur André Blais et madame Gisèle Côté ou représentants;

- ♦ La partie du lot 5A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom de monsieur André Blais et madame Gisèle Côté ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom de monsieur André Blais et madame Gisèle Côté ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A-2, rang 6, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9082 de ses minutes, au nom de monsieur André Blais et madame Gisèle Côté ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2C, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2C, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C-1, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3B, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle F" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C-1, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle G" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3C, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle H" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3A, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle I" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de PISCICULTURE VAL-DES-BOIS (QUÉBEC) INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle J" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de PISCICULTURE VAL-DES-BOIS (QUÉBEC) INC. ou représentants;

- ♦ La partie du lot 2A, rang 7, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle K" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9083 de ses minutes, au nom de messieurs Jean Maheu, Jean-Philippe Larocque et Clément Larocque ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 7, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9084 de ses minutes, au nom de madame Sharron M. Kelly et monsieur William G. Gill ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1A, rang 8, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9084 de ses minutes, au nom de madame Sharron M. Kelly et monsieur William G. Gill ou représentants;
- ♦ La partie du lot 20, rang 8, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9084 de ses minutes, au nom de JACQUES LEFEBVRE INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 19, rang 8, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9084 de ses minutes, au nom de JACQUES LEFEBVRE INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 18B, rang 8, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9084 de ses minutes, au nom de GESTION J. MAHEU INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5A, rang 8, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9085 de ses minutes, au nom de SUCCESSION CARMEN DANIS ou représentants;
- ♦ La partie du lot 5A, rang 8, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9085 de ses minutes, au nom de Johanne McCraw et monsieur Gérard Deneault ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 8, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9085 de ses minutes, au nom madame Céline Couillard ou représentants;
- ♦ La partie du lot 6A, rang 8, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9085 de ses minutes, au nom monsieur Laurent Vallières ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3A, rang 9, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9086 de ses minutes, au nom de madame Marie-France Fortin et monsieur Maurice Brière ou représentants;
- ♦ La partie du lot 3A-6, rang 9, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9086 de ses minutes, au nom de madame Berthe Boisvenu ou représentants;
- ♦ La partie du lot A1, rang 9, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9087 de ses minutes, au nom de monsieur Victor St-Denis ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2A-1, rang 7, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9088 de ses minutes, au nom de PISCICULTURE VAL-DES-BOIS (QUÉBEC) INC. ou représentants;

- ♦ La partie du lot 2A-5, rang 7, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9088 de ses minutes, au nom de PISCICULTURE VAL-DES-BOIS (QUÉBEC) INC. ou représentants;
- ♦ La partie du lot 2B, rang 7, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9088 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 1B, rang 7, canton de Villeneuve, décrite à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9088 de ses minutes, au nom de monsieur Louis-Philippe David ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle A" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9089 de ses minutes, au nom de la municipalité de Val-des-Bois ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle B" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9089 de ses minutes, au nom de monsieur Carol Renaud ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle C" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9089 de ses minutes, au nom de la municipalité de Val-des-Bois ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle D" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9089 de ses minutes, au nom de monsieur Carol Renaud ou représentants;
- ♦ La partie du lot 31, rang 4, canton de Villeneuve, décrite comme "parcelle E" à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2020, sous le numéro 9089 de ses minutes, au nom de la municipalité de Val-des-Bois ou représentants.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-04-67**

**REFUS D'UNE SUBVENTION POUR SERVICE DE GARDE – RELÂCHE SCOLAIRE**

ATTENDU la résolution 19-09-177 autorisant la présentation d'une demande de subvention au programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille accordait 2 932,00 \$ à la Municipalité pour la réalisation d'un projet pendant la relâche scolaire 2020;

ATTENDU le court délai entre la réception de la confirmation du soutien du ministère de la Famille et ladite relâche scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas offert le service de garde pendant la relâche scolaire 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE la directrice-générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution au ministère de la Famille afin qu'aucune somme ne soit versée dans le cadre du Programme de garde.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-04-68**

**DEMANDE DE DON - RÉSIDENCE LE MONARQUE**

ATTENDU QUE la Résidence le Monarque est une maison de soins palliatifs qui accueille et accompagne les personnes en fin de vie et leurs proches;

ATTENDU QU'entre autres, les citoyens de la municipalité de Val-des-Bois bénéficient de ces services;

ATTENDU la demande de don reçu de la Résidence le Monarque pour la construction d'un nouveau bâtiment mieux adapté à sa mission;

ATTENDU QUE l'objectif de la campagne de financement est de 3,5 millions de dollars;

ATTENDU QU'il est proposé aux municipalités, desservies par la résidence, de contribuer au financement à la hauteur de 5,00 \$ par citoyen pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Val-des-Bois est de 874 selon le décret de population 2020;

ATTENDU l'importance de ce service pour la communauté;

ATTENDU les commentaires positifs des familles locales ayant bénéficiés des services de la Résidence le Monarque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE la Municipalité décrète une contribution 4 370,00 \$ à la campagne de financement de la Résidence le Monarque pour l'année 2020 dans le but de construire une nouvelle résidence;

ET QUE le conseil municipal recommande aux conseils municipaux des 4 prochaines années de poursuivre ladite contribution annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-04-69**

**FERMETURE DES IMMEUBLES ET TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU la situation exceptionnelle relative à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU les directives du gouvernement provincial en lien avec la distanciation sociale;

ATTENDU QUE les parcs, centres communautaires ou autres immeubles municipaux sont des endroits où il est difficile d'observer une distanciation sociale à la hauteur des directives gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète la fermeture de tous ses bâtiments, terrains et autres infrastructures et interdit l'accès à toute personne, à l'exception des employés municipaux, des membres du conseil municipal ou tout contractant préalablement autorisé par la Municipalité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Sûreté du Québec soit autorisée à délivrer des constats d'infractions à tout contrevenants à cette directive.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-70

**NOMINATION DES MEMBRES 2020-2021 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU le règlement numéro RM03-2013 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement numéro RM03-2013 stipule que la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est fixée à deux ans;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement numéro RM03-2013 stipule qu'en début de chaque année le conseil doit nommer, par résolution et sur suggestion des membres du comité, le président de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans:

Monsieur Jean-Luc Charbonneau (citoyen)

Monsieur Michel Prescott (citoyen)

Monsieur Clément Prévost (citoyen)

Monsieur Jean Laniel (conseiller)

Madame Francine Marcoux (conseillère)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE monsieur Jean Laniel soit nommé président du comité sur recommandation des membres.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-71

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 105, CHEMIN GRAHAM**

ATTENDU QUE le propriétaire du 105, chemin Graham a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la construction d'un bâtiment accessoire de 222,97 mètres carrés, soit une superficie plus grande que celle prévue par le règlement en vigueur;

ATTENDU QUE la nouvelle construction sera implantée sur une semelle de béton ayant déjà accueilli un bâtiment accessoire de superficie supérieure qui a été incendié;

ATTENDU QUE la construction respectera les autres normes en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 15 janvier 2020 conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 105, chemin Graham, concernant la future construction d'un bâtiment accessoire de dimension supérieure aux normes en vigueur, soit 222,97 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.



2020-04-72

**DEMANDE D'APPUI DE L'APPLA DANS LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI**

ATTENDU les efforts démontrés par l'APPLA en lien avec le contrôle et/ou l'éradication du myriophylle à épi;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de l'APPLA afin de planter des saules arbustifs le long du Petit Ruisseau de l'Argile pour revégétaliser les berges dans le but de contrôler l'érosion et l'apport en sédiments;

ATTENDU QUE le saule arbustif est une espèce privilégiée en matière de revégétalisations et un fixateur d'azote reconnu;

ATTENDU QUE la demande est également transmise aux autres partenaires tel que Parkbridge et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU l'apport économique important du lac de l'Argile pour l'ensemble des partenaires;

ATTENDU l'importance de se préoccuper de la santé de l'ensemble des lacs sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appui l'APPLA dans son objectif de contrôle et/ou d'éradication du myriophylle à épi et supporte la plantation de saules arbustifs pour revégétaliser les berges du Petit Ruisseau de l'Argile dans le but de contrôler l'érosion et l'apport en sédiments;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 100,00 \$ afin de contribuer au tiers du financement dudit projet;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'APPLA, Parkbridge et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-73

**CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE BALAYAGE DE LA ROUTE 309 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la proposition de contrat reçu du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le balayage de la route 309 dans le secteur urbain;

ATTENDU QUE le MTQ offre 2 218,61\$ pour le balayage de la route 309 sur 6,22 km;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service du MTQ relatif au balayage de la route 309 dans le secteur urbain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-74

**ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR - CAMION CITERNE**

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, il est opportun de remplacer le réservoir du camion incendie Inter 20S 1992 qui est fissuré;

ATTENDU l'urgence et l'importance d'avoir des équipements fonctionnels pour le service de sécurité incendie afin de répondre au schéma de couverture de risque;

ATTENDU les difficultés d'approvisionnement liées à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour l'achat et l'installation d'un nouveau réservoir;

ATTENDU QU'un des deux fournisseurs a été rejeté dû aux délais de livraison de plus de 7 mois;

ATTENDU la soumission reçue de Battleshield Industries Limited au coût de 24 470,80 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à cet achat sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'achat et à l'installation d'un nouveau réservoir pour le camion-citerne et décrète une dépense de 24 470,80 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la dépense soit affectée au budget régulier et partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

2020-04-75

**LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 22)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Roland Montpetit, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**